

Sauveteur Secouriste du Travail

↳ Acquérir la certification SST

Public : Toute personne souhaitant obtenir le certificat de SST.

10 stagiaires maximum par session.

Durée : 2 jours.

Objectifs :

- Prévenir les risques d'accidents au travail.
- Savoir protéger, examiner, faire alerter, et porter secours sur une situation d'accident.
- Mettre en œuvre les gestes de premiers secours face à une victime.

Pédagogie :

- **Présentation orale**, appuyée d'un document Power Point reprenant les points-clés de la démarche de prévention.
- **Echanges de pratiques entre les participants** ; le formateur pose le cadre juridique et réglementaire des différents exemples.
- **Démonstrations** : Le formateur montre les exercices, les participants appliquent et formulent ce qu'ils ont effectués.
Il demande aux stagiaires de décrire et de faire justifier les opérations qu'ils effectuent.
- **Mises en situation** : Au travers d'une situation d'accident, les stagiaires découvrent les éléments qui constituent le message d'alerte.
- Chaque exposé théorique et chaque exercice fait l'objet d'une **validation via la grille de certification des compétences**.
- **Questions-Réponses**.

Matériel pédagogique :

- Fourniture du matériel adapté : mannequins (adulte, enfant, bébé), poumons d'exercice, un masque par stagiaire, défibrillateur de formation.
- Plan d'intervention et outils (INRS).
- DVD (INRS) : « La raison des gestes », « Histoires ordinaires ».
- Remise d'un livret (INRS).

Lieu, dates, tarifs : nous consulter.

PROGRAMME 

Rappel réglementaire : Code du Travail Article R 4224-15

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux ».

1. Situer le Sauveteur Secouriste du Travail dans la Santé et la Sécurité au Travail

- Être secouriste dans et hors de l'entreprise : cadre juridique – rôle en cas d'accident.
- Être préventeur dans son entreprise. Le rôle du SST.

2. Réaliser une protection adaptée

- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) danger(s) identifié(s).

3. Examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie est menacée :
 - La victime saigne-t-elle ?
 - La victime s'étouffe-t-elle ?
 - La victime répond-elle ?
 - La victime est sur le dos ?
 - La victime respire-t-elle ?



4. Faire alerter ou alerter

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Être capable, en fonction de la présence ou non de témoins et de l'état de la victime, de repérer le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.

5. Secourir

- Secourir par l'action appropriée à l'état de la victime :
 - La victime saigne abondamment.
 - La victime s'étouffe.
 - La victime se plaint de malaise.
 - La victime se plaint d'une brûlure.
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
 - La victime ne répond pas mais respire.
 - La victime ne répond pas et ne respire pas.

6. Bases en prévention

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention.
- Être capable de situer le SST en tant qu'acteur de la prévention.

7. Supprimer ou réduire les situations dangereuses

- Être capable d'énoncer ce qui aurait pu être fait pour éviter l'accident.

8. De alerter à informer

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Définir les différents éléments, les transmettre et rendre compte.